



Bruxelles 26 mars 1861.

749

Mon cher & Honoré Camarade.



C'est au Directeur de notre Musée National que je m'adresse - & voici pourquoi :

Depuis bien longtemps j'ai été péniblement choqué des fautes lourdes de dessin dont fourmille mon tableau qui est au Musée & représente tant des animaux de grandeur naturelle sans parler des graves modifications que des Tons ont subies par suite de l'emploi d'une couleur dont j'ai appris depuis, à connaître le peu de solidité. - J'éprouve le vif désir d'y faire quelques retouches qui doivent infailliblement améliorer l'ouvrage - J'ai eu, du reste, un motif de retarder ma demande aussi longtemps que j'avais pas

au Muséum un point de comparaison,
Je pourrais certainement
craindre que la Commission,
peu rassurée sur le changement
à apporter, n'hésitât à me
l'accorder - Je crois maintenant,
pouvoir invoquer votre suffrage
pour faire évanouir ces craintes,
et j'offre de restituer le prix
du tableau si tant est que la
Commission ne juge pas que la
retouche ait atteint le but
désiré. Il me faut peu de
vanité pour vous dire que j'ai
l'entière certitude, et
Je viens vous demander

l'autorisation de mettre la main
à l'œuvre -

Le tableau ne doit pas sortir
du Muséum - peu de jours me
suffiront, et la Commission
n'en exposera à aucune dépense.

Aguez, mon cher et
Honorable Camarade, l'expression
de ma sincère estime.

Z. Robbe

Ant. Joseph 2

22.

Paris, le 20 avril 1861

à M^r le Ministre des
Int^{rs}.

Par la lettre ci-jointe
en copie, M^r Louis
Pubbes sollicite l'autorisa-
tion de faire quelq^{ue}
retrancher à son tableau
exposé dans la Galerie
moderne et représentant des Assises
au paturage. Les consi-
dérations que cet artiste
fait valoir en faveur de
amélioration qu'il désire
apporter à sa toile nous
ayant paru dignes d'atten-
tion, nous croyons devoir
appuyer et se demander d'un
avis favorable.

Nous vous prions, M^r
de vouloir bien nous
faire connaître la suite
que vous jugerez à propos
de donner à la présente
et d'apprécier l'imp. de
M^r le Commandeur
Le Président
Le Secrétaire
J. B.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3704
10671.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 29 avril 1861.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 749

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 20 de ce mois, N^o 749, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise M. Robbe, à retoucher son tableau qui est déposé au Musée sous le N^o 158 de la galerie moderne.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma
Considération Distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
C. Rogier

À la Commission administrative
du Musée royal de peinture et
de sculpture.

Bruxelles, le 30 avril 1861

à M^r Louis Robbes,

Mon Cher Monsieur

~~Je me suis à grande peine~~
Je me suis à grande peine
de vous informer que M^r le
Ministre de l'Intérieur
vient d'informer le Com^{te} de
la Cour royale de Brabant
qu'il vous autorise à retoucher
votre tableau exposé dans la
Galerie moderne, sous le N^o
158 (Amoureux au pâturage).

Pardonnez, Mon Cher Monsieur,
avoir l'obligance de
vous indiquer l'époque vers
laquelle vous pouvez
commencer ce travail; je
me ferai un plaisir de
vous faciliter l'occasion
naturelle, qu'il sera
en mon pouvoir.

Je vous prie, Mon Cher
Monsieur, d'agréer l'assu-
rance de mon sentiment
affectueux.

Le Président.

J. Verbeeck



Bruxelles 4 mai 1866.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 749

Monsieur le Secrétaire.

Monsieur le Ministre m'a autorisé
à retourner mon Tableau. Animans
au pâturage. qui se trouve au Musée
de Monsieur le Directeur d'Avoy en
m'annonçant cette décision, m'a
prié de designer l'époque à laquelle
je ferais le travail. afin de me
procurer les facilités nécessaires
pour l'accomplir. - Il a ajouté
verbalement que je n'avais qu'à
m'adresser à vous à ce sujet.

Je vous prie de vous informer
que je suis disposé à me mettre
immédiatement au travail, &
je vous prie de donner les
ordres nécessaires pour faire
ôter la toile du cadre de ce

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 13^e x^{bre} 1869.

749

N^o 14439.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE



J'ai l'honneur de vous informer que
je viens d'autoriser Monsieur Robbe,
sur sa demande à réparer son tableau
"La Campiña", qui se trouve au
Musée moderne de l'Etat et dans
lequel on remarque un trou depuis
très longtemps.

Monsieur Robbe est également
autorisé à retrancher son œuvre
représentant "Un boeuf, un âne et
un mouton" qui figure également
au dit musée.

Je vous prie, Messieurs, de
vouloir bien, pour ce qui concerne
prendre.

A la commission des Musées Royaux de peinture
et de Sculpture.

prendre les mesures nécessaires pour que
l'artiste puisse s'acquitter convenablement
de sa tâche.

Agreez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur

Cecilia

ROYAUME

DE

BELGIQUE.

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

—o—o—o—

N° 749

Annexe

Clays 1046.

Bruxelles, le 26 Janvier 1870.

à M^{re} le Ministre D. l'Int^{re}

Conformément aux
instructions contenues dans notre
Dépêche du 13 Décembre D^{re}, et
D^{re} de W^{re} - Arts, N^o 14437, nous
avons mis à la disposition D^{re}
M^{re} Louis Rabby, les deux grandes
lithes de cet artiste, qui figurent
au catalogue moderne de Peintures.

Permettez-nous en ce qui
concerne la section du tableau
intitulé: Animaux en pâturage,
de vous rappeler les observations
que nous avons eu l'honneur
de vous présenter à propos d'une
autorisation analogue accordée
à M^{re} Clays pour son œuvre
représentant: La Côte d'Oslande.

Nous pensons, M^{re} le Ministre,
qu'il serait utile de décider
en principe que des autorisa-
tions de ce genre ne seront
plus données à l'avenir, celle-ci
pouvant offrir du danger par-
ce que l'artiste en cherchant
à améliorer son œuvre, on
pourrait garantir qu'il ne s'en
altère pas sensiblement
la valeur artistique. D'un

autre côté malgré la réussite
du travail, subsistera toujours
le grave inconvénient de
modifier le caractère des
différentes époques de la carrière
de l'artiste.

En nous soumettant des
nouveau ces observations,
nous croyons, Mr le Ministre,
répondre aux intentions que
vous exprimez récemment à
l'occasion de l'envoi au Musée
de deux œuvres de feu Henry
Leys. Nous faisons remarquer,
en effet, que le rapprochement
des trois tableaux que le Musée
de l'Etat possède maintenant de cet éminent artiste,
permettrait de mieux apprécier
l'importance des progrès réalisés
dans le développement du talent
de cet illustre maître auvernois.

Nous sommes d'avis que
l'idée émise à cette occasion
devrait toujours prévaloir
dans l'examen des demandes
qui auront pour objet d'ap-
porter des changements aux
œuvres composant le Musée
Moderne.

Agg.

Le Secrétaire
D

Le Vice-Président
D